



# LE CRÉDIT A LA CONSOMMATION

## Au-delà des idées reçues



*Juillet 2013*

# SOMMAIRE

## **I. L' utilité du crédit à la consommation**

- Quel est le rôle du crédit dans l' économie ?
- Le marché du crédit à la consommation.
- A quoi sert le crédit ?
- Quelle est l'importance du crédit pour le commerce ?

## **II. L' impact de la régulation sur le marché du crédit à la consommation**

- Quelles réformes réglementaires ont été mises en place sur depuis 2009 ?
- Quels sont les impacts chiffrés de ces mesures sur le marché ?
- Comment le surendettement a évolué ?

## **III. Les mesures de régulation complémentaires**

- Un arsenal législatif très important ...
- Le fichier positif qui doit voir le jour...

## **IV. Et la prévention du surendettement ?**

- Quels dispositifs pour détecter et accompagner les clients en difficultés ?

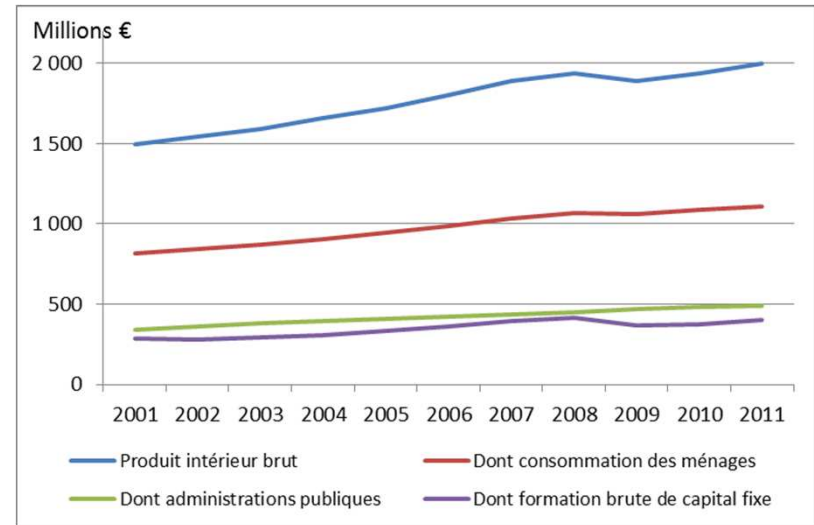
## Quel est le rôle du crédit dans l'économie ?

- La consommation est le premier moteur du PIB en France avec 1 110 milliards d'euros.
- Elle représente 56% du PIB de la France.
- Le crédit à la consommation pèse plus de 13% de la consommation des ménages.
- Les dépenses des ménages au travers du crédit représentent plus de 7% du PIB, soit un poids supérieur au secteur du bâtiment.

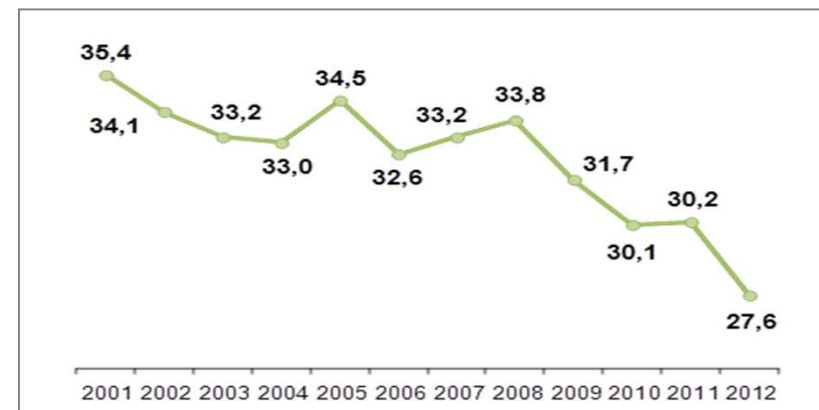
Le crédit peut contribuer de façon importante au redressement de l'économie. Aujourd'hui :

- 48.6% des ménages (13.4 millions) détiennent un crédit (immobilier + consommation).
- 27.6% des ménages détiennent un crédit à la consommation.
- Ces chiffres sont faibles relativement aux autres pays de l'Union Européenne et n'ont jamais été aussi bas dans ces 10 dernières années.

**→ Le crédit à la consommation demeure donc un réservoir de croissance.**

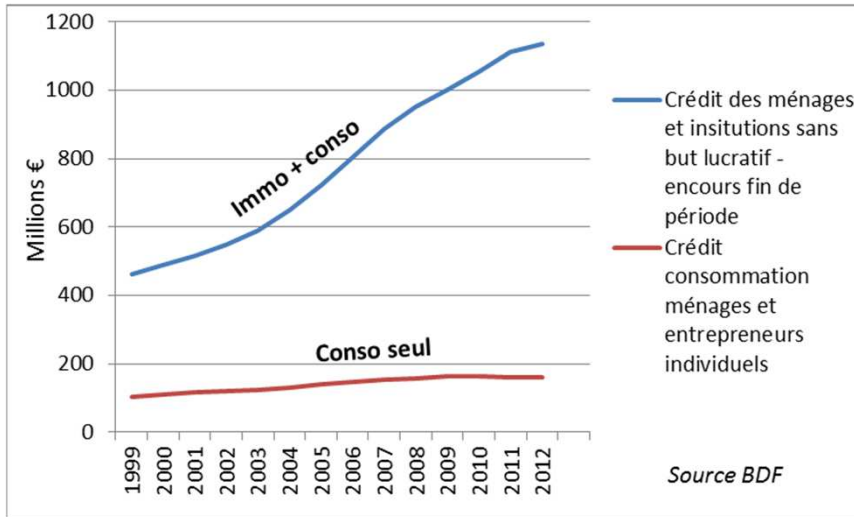


Evolution PIB et composantes (source INSEE)

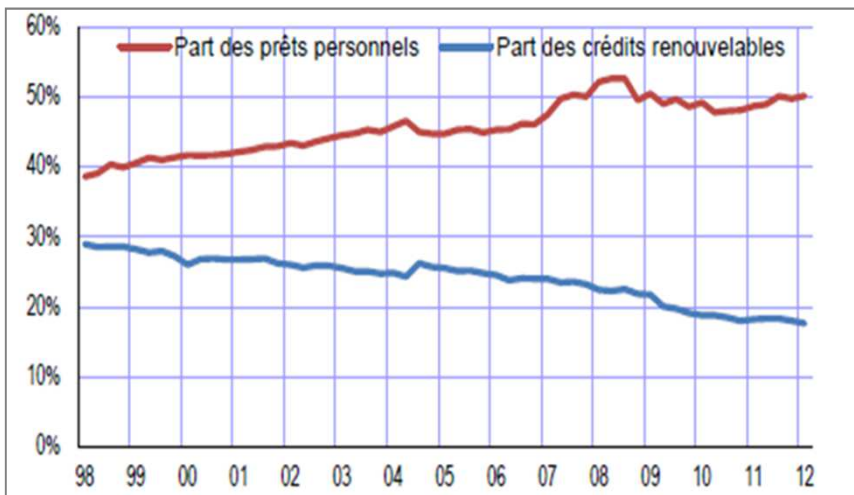


Taux de détention des crédits à la consommation des ménages (source OCM)

## Le marché du crédit à la consommation.

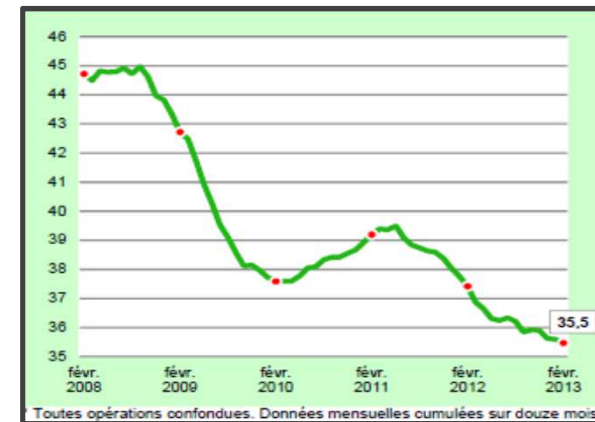


Evolution des encours de crédit aux ménages



% de l'encours total des crédits à la consommation (source BDF)

- Le crédit à la consommation représente 150 milliards d'euros d'encours en France, soit moins de 15% de l'ensemble des crédits aux particuliers.
- La part du prêt personnel est supérieur à 50% alors que celle du **crédit renouvelable, en baisse constante, est tombée à 17% des encours.**
- Depuis la crise, la production des établissements spécialisés (qui représentent environ la moitié du marché) **est passée de 45 à 35 milliards d'euros (source ASF).**



→ Ces 10 milliards d'euros en moins sont autant de milliards non injectés dans la consommation et le commerce.

## Le marché du crédit à la consommation : A quoi sert le crédit ?

- Les crédits à la consommation servent à réaliser des projets d'équipement dans la quasi-intégralité des cas. Destination des crédits à la consommation (source OCM) :
  - Acheter une voiture : 54% ;
  - Equipement de la maison : 25% ;
  - Réaliser des travaux : 14%.
- Le crédit renouvelable trouve toute sa place dans le lieu de vente quand il y a récurrence d'achats sur de petits montants.

Type de distribution	Fréquence d'achat	Panier moyen	Achat annuel
Équipement de la personne	entre 4 et 6 fois par an	entre 80 et 150 €	entre 300 et 800 €
Équipement de la maison	de 2 jusqu'à 8 fois par an	entre 120 et 700 €	entre 500 et 1 200 €
High-tech	entre 2 et 4 fois par an	environ 250 €	entre 500 et 1 000 €
e-commerce	environ 2 fois par an	entre 200 et 800 €	entre 400 et 1 600 €

- En France **75% des automobiles neuves** et près de **50% des véhicules d'occasion** sont acquis à l'aide d'un financement.
- Le crédit à la consommation représente **25% du volume des ventes de la distribution spécialisée, 40% de la vente par correspondance.**
- **40% des ménages** qui ont eu recours à un crédit à la consommation pour effectuer un achat n'auraient pu l'effectuer sans ce crédit.

## Quelle est l'importance du crédit sur le lieu de vente ?

- Au global, **plus d'un crédit à la consommation sur deux** est souscrit sur le lieu de vente.
  - Le crédit sur le lieu de vente est **crucial pour l'activité du commerce**.
  - Le crédit sur le lieu de vente correspond à la **réalisation d'un projet**.



- Le crédit renouvelable (120 000 utilisations-jour, 250€ de montant moyen) **est indispensable pour le commerce**.
- Le **crédit amortissable n'est pas substituable au crédit renouvelable** en raison des montants moyens et des durées courtes.

## II. L'impact de la régulation sur le marché du crédit à la consommation

# Quelles réformes réglementaires ont été mises en place depuis 3 ans ?

- Le crédit à la consommation : une activité très régulée avec **pas moins de 12 lois en moins de 20 ans** dont les lois Scrivener, Neiertz, Borloo.
- Avec la loi Crédit consommation du 1<sup>er</sup> Juillet 2010, transposition de la Directive Européenne de 2008, la France est allée bien au-delà d'une simple transposition :
  - **Refonte totale des modalités de calcul de**
  - **Repositionnement du crédit renouvelable sur les achats de petits équipements**
  - **Choix pour les consommateurs entre crédit Amortissable et Renouvelable.**
  - **Prévention des sécurités à l'entrée en crédit**
  - **Encadrement de l'utilisation des cartes de fidélité.**
  - **Encadrement de la publicité.**
  - **Suppression des crédits renouvelables non utilisés.**
  - **Réglementation des activités de Rachat de crédits.**
  - **Renforcement de la protection du consommateur.**
  - **Facilitation du rebond des personnes qui connaissent des difficultés d'endettement**
  - **Accélération des procédures de surendettement.**
- Régulation des intermédiaires : **Réforme des IOBSP** en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, **contrôles des pratiques commerciales par l'ACP.**
- Les **engagements des professionnels au CCSF** en novembre 2012 sur les zones grises relevées dans le rapport Athling sur les impacts de la mise en œuvre de la Loi Lagarde.
- Un **durcissement réglementaire imposé par les mesures Bâle 3** à mettre en œuvre à partir de 2013 ( ratio de solvabilité, plus de fonds propres, renforcement des contraintes de liquidité).

→ **L'ensemble de ces mesures a déjà modifié en profondeur l'intégralité de la chaîne de valeur du crédit à la consommation.**

## Quels sont les impacts chiffrés de ces mesures?

### Objectifs de la loi :

- **Repositionner le crédit renouvelable sur les achats de petits équipements** en diminuant le capital consenti, la durée de remboursement et son coût (combinaison de la baisse des durées et du mode de calcul des taux de l'usure).
- **Diminuer la part du crédit renouvelable dans la production et les encours**, en montant et en nombre.

		2010	2012
Durée moyenne d'un entretien pour l'ouverture d'un contrat de crédit		17'	28'
Nombre de Crédits Renouvelables		42 Millions	37 Millions
% des crédits renouvelables avec capital consenti < à 3 000€		72%	83%
Durée moyenne de remboursement de la première utilisation	< 3 000 €	21,5 mois	17,3 mois
	> 3 000 €	47,5 mois	33,3 mois
Coût total moyen du crédit renouvelable		1 501 €	601 €

		2007	2012
Part du Crédit Renouvelable dans l'Encours Total		24%	17,6%
Nombre d'ouvertures de crédits renouvelables		5,5 Millions	3,5 Millions
Utilisation des cartes	comptant	78%	93,7%
	à crédit	22%	6,3%

**Avec des impacts financiers lourds pour les Etablissements de crédit :**

→ Coûts de mise en œuvre d'environ 260 M€.

→ Amputation du produit net bancaire (PNB) sur la période 2011-2014 estimé à 1.5 milliards €.



## Comment le surendettement a évolué ? (1/3)

- La montée du surendettement tient en partie de l'évolution de la structure des ménages ces 20 dernières années. L'augmentation du nombre des ménages relève pour près des 3/4 de personnes vivant seules.

Nb en milliers	Evolution du nombre de ménages (source INSEE)			
	1990	2009	Evolution	Indice progression
Ensemble des ménages	21 942	27 533	+ 5 591	1.25
dt familles monoparentales	1 490	2 263	+ 773	<b>1.52</b>
dt femmes seules	3 706	5 386	+ 1 680	<b>1.45</b>
dt hommes seuls	2 211	3 852	+ 1 641	1.74

- L'enquête typologique 2011, publiée en 2013 par la Banque de France, sur le surendettement des ménages, confirme :
  - la prédominance de personnes vivant seules: **64.2%** ; ce **taux passe à 78% pour les personnes orientées en procédure de rétablissement personnel (PRP)**.
  - la présence majoritaire de personnes locataires: **78.6%** ; mais aussi une augmentation des personnes propriétaires et accédant à la propriété, de près de 2 points, **soit 9.3%**.
  - une situation difficile au regard de l'emploi avec **47.6%** de surendettés sans emploi.
  - que, bien qu'il y ait un infléchissement, la faiblesse des revenus s'amplifie: **78.5% des ménages surendettés ont des revenus < à 2 000 €, 48.7% ont des ressources ≤ au SMIC** ; ainsi que l'absence totale de capacité de remboursement dans **52.5%** des cas et inférieure à 450€ dans **28.7%** des cas.

→ Cette nouvelle enquête **constate aussi une montée de la précarité liée à la stagnation des revenus et à la montée continue des charges** comme l'énergie, les transports, le logement.

→ **La quasi-intégralité de ces personnes n'aurait pu se voir accorder un prêt dans de telles conditions, confirmant ainsi que ce sont les changements de leur situation qui les a conduites au surendettement.**

## Comment le surendettement a évolué ? (2/3)

L'année 2012 :

- Marque une **nette diminution des dépôts (- 5%)** mais aussi des **dossiers recevables (- 4%)**.
- Confirme la **hausse continue des PRP** (liquidation judiciaire) : **34% en 2012 contre 24% en 2010**, ce qui traduit l'absence totale de capacité de remboursement de ces ménages de façon durable et la baisse sensible des plans conventionnels.

Evolution du surendettement en France (source BDF)

<b>Entrées</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Variation 2012/2011</b>
<b>Dossiers Déposés</b>	<b>186 357</b>	<b>216 396</b>	<b>218 102</b>	<b>232 493</b>	<b>220 836</b>	<b>-5.0%</b>
dont redépôts	39.1%	37.3%	39.7%	39.0%	36.5%	
<b>Dossiers Recevables</b>	<b>161 033</b>	<b>185 341</b>	<b>182 007</b>	<b>202 900</b>	<b>194 866</b>	<b>-4.0%</b>
<b>Sorties</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Variation 2012/2011</b>
<b>Plans conventionnels</b>	87 673	95 426	86 419	73 945	70 531	<b>-4.6%</b>
<b>Plan de Redressement Personnel</b>	33 378	41 045	43 098	58 196	67 411	<b>15.8%</b>
<b>Mesures Imposées et recommandées</b>	42 515	46 665	47 559	57 371	60 399	<b>5.3%</b>
<b>Total Plans mis en place</b>	<b>163 566</b>	<b>183 136</b>	<b>177 076</b>	<b>189 512</b>	<b>198 341</b>	
<b>% Procédures/ Total Plans</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Plans conventionnels</b>	53.6%	52.1%	48.8%	39.0%	35.6%	<b>Baisse sensible et continue des plans conventionnels, à l'inverse des PRP.</b>
<b>Plan de Redressement Personnel</b>	20.4%	22.4%	24.3%	30.7%	34.0%	
<b>Mesures Imposées et recommandées</b>	26.0%	25.5%	26.9%	30.3%	30.5%	

## Comment le surendettement a évolué ? (3/3)

### L'année 2012 :

- Constate que l'endettement global des dossiers recevables est en hausse de +11% entre 2011 et 2012 mais qu'il est dû à la montée
  - des **dettes immobilières (+12,7%)**, des **dettes de charges courantes (+ 16%)** et des **autres dettes (+ 28,3%)**.
  - **les dettes liées aux crédits à la consommation sont en diminution de -1,1%**, moins présentes dans les dossiers notamment le crédit renouvelable (présents dans 75,7% avec 3.9 dossiers pour un montant global de 15 700 €, contre en 2010, présents dans 82% avec 4.2 dossiers pour un montant de 16 879 €.

**Caractéristiques  
Financières des  
dossiers recevables  
de surendettement  
(source BDF)**

	2010	4T 2012	Variation 4T 2012/2010
<b>Endettement global en €</b>	34 456	38 400	11,4%
<i>nb moyen de dettes par dossier</i>	9,9	9,2	-7,1%
<b>dont dettes financières</b>	30 171	33 400	10,7%
% de dossiers concernés	95%	93,6%	-1,5%
<i>nb moyen de dettes par dossier</i>	5,8	5,3	-8,6%
<b>Dt Immobilier</b>	<b>89142</b>	<b>100500</b>	<b>12,7%</b>
% de dossiers concernés	7,20%	10%	38,9%
<b>dt dettes conso</b>	<b>23670</b>	<b>23400</b>	-1,1%
% de dossiers concernés	91%	87,40%	-3,5%
<b>renouvelables</b>	<b>16879</b>	<b>15700</b>	<b>-7,0%</b>
% de dossiers concernés	82%	75,70%	-7,7%
<i>nb moyen de dettes par dossier</i>	4,2	3,9	-7,1%
<b>Prêt personnel</b>	<b>14543</b>	<b>18100</b>	<b>24,5%</b>
<i>nb moyen de dettes par dossier</i>	2,3	2,3	0,0%
% de dossiers concernés	49,40%	45,40%	-8,1%
<b>Dt dettes bancaires</b>	<b>1304</b>	<b>1400</b>	7,4%
% de dossiers concernés	57,50%	59,10%	2,8%
<b>dont dettes de charges courantes</b>	4 137	4 800	<b>16,0%</b>
% de dossiers concernés	76,4%	79,2%	3,7%
<i>nb moyen de dettes par dossier</i>	3,9	3,8	-2,6%
<b>dont autres dettes</b>	4 909	6 300	<b>28,3%</b>
% de dossiers concernés	53,6%	52,5%	-2,1%
<i>nb moyen de dettes par dossier</i>	3,9	3,8	-2,6%

## Un arsenal législatif très important...

### Les mesures déjà prises :

- La transition réglementaire engendrée par la loi Lagarde s'est achevée par la **convergence des taux d'usure qui est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013** (cf.: 2<sup>ème</sup> rapport du comité de suivi réforme de l'usure édité par la Banque de France).

### Les mesures prises dans la loi Bancaire :

- Le **TAEA** : Affichage du taux d'assurance effectif annuel sur les publicités et sur les documents précontractuels.
- La **modification de la phase de négociation amiable** pour les dossiers pour lesquels elle est manifestement vouée à l'échec
- Deux mesures issues du Comité National de la Lutte contre l'exclusion (CNLE) :
  - Mise en place d'un **mécanisme de détection des clients en situation de fragilité bancaire** dans les établissements de crédit.
  - Création d'un **observatoire de l'inclusion bancaire**.

### Les engagements du CCSF :

- **L'offre alternative au-delà de 1 000 €** entre crédit amortissable ou crédit renouvelable systématiquement proposée au consommateur lors d'un achat sur un lieu de vente ou sur un site marchand.
- La possibilité de **choix pour le consommateur entre une carte de fidélité simple ou une carte de fidélité assortie d'un moyen de paiement**.
- Les offres de paiements en "N fois sans frais" seront assorties d'une **information écrite claire sur la nature du type de contrat de crédit souscrit**.

### Les mesures à venir dans le projet de loi sur la consommation :

- L'offre alternative au crédit renouvelable en crédit amortissable au-delà de 1000€ sur les lieux de vente et les sites marchands avec un comparatif des 2 offres
- La réduction du délai d'inactivité des Crédits renouvelables de 2 ans à 1 an
- La réduction de la durée des plans de surendettement de 8 à 5 ans
- L'absence de solidarité des époux au-delà d'un certain montant de crédits

**→ Ces nouvelles mesures s'ajoutent à l'arsenal législatif conséquent déjà mis en place et pourraient avoir des lourdes conséquences sur la consommation, l'emploi du commerce et des établissements de crédits**

## Le fichier positif qui doit voir le jour ...

La proposition d'un fichier recensant la totalité 15 millions d'utilisateurs de crédits à la consommation pose de nombreux problèmes:

- Il serait **inefficace en matière de lutte contre le surendettement** puisqu'il ne répertoriera ni les **crédits immobiliers ni les crédits travaux** ni les **regroupements de crédits**.
- Cela reviendrait à **ficher ceux qui ne peuvent pas payer comptant**, soupçonnés injustement d'être de mauvais gestionnaires.
- Il n'apporterait aucune garantie dans la **vérification de la solvabilité** et générerait de la confusion.
- Il **stigmatiserait le crédit à la consommation** qui finance 13 % de la consommation des ménages et représente plus de 7 % du PIB (achat d'automobile, équipements des ménages,...).
- Il pourrait **servir aux établissements de crédits de fichier de prospection** et **saturerait la capacité d'endettement des ménages**.

Nous préconisons un registre d'anticipation et d'alerte, qui s'appuie sur des actions décidées lors de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (CNLE), sur la base du FICP enrichi par les informations suivantes :

- Un client ayant bénéficié d'une restructuration de ses crédits, accepte en contrepartie une **inscription d'une durée de 2 ans dans le fichier**.
- Un **client qui entre dans un dispositif de détections des difficultés financières et qui bénéficie d'un accompagnement serait inscrit au fichier**, selon des normes établies et contrôlées par l'ACPR.
- Une **personne qui fait l'objet de difficultés budgétaires révélées lors du recours aux « Points conseils budgets » tels que prévus dans le projet de loi Bancaire, pourrait se faire inscrire au fichier** avec son accord pour une durée forfaitaire à définir.

Les avantages d'un tel registre :

- Il est **restreint aux clients en risque avéré ou en situation de fragilité**.
- Il est **proportionné à son objectif**.
- Il permet la **clé de reconnaissance FICP** pour les volumétries gérées.
- Il **élimine la problématique de reprise du stock des crédits**.
- Il est **rapide à mettre en place** et immédiatement efficace.
- Il **ne risque pas de gripper le crédit sur le lieu de vente**.
- Il **s'appuie sur l'infrastructure existante** mise en place par la Banque de France.

→ Un Registre National des Risques des Crédits aux Particuliers (RNRCP) : une réponse efficace, équilibrée et évolutive permettant une réelle prévention du surendettement.

## Quels dispositifs pour détecter et accompagner les clients en difficultés ?

- Le **rapport de François Soulage** (président du Secours Catholique) préparatoire à la CNLE (Conférence Nationale de Lutte contre l'Exclusion) **s'est fait l'écho des modèles préexistants** présentés par les professionnels dans les groupes de travail pour l'accompagnement des clientèles fragiles.
- Ces modèles ont contribué à la proposition faite lors La CNLE de **mettre en place dans tous les établissements de crédit et chez les autres créanciers, un dispositif de détection et d'accompagnement des clients en difficultés.**

→ **Cette mesure a été inscrite dans la Loi Bancaire.**

- Ces modèles sont ceux que l'on trouve :
  - **Au Crédit Agricole avec les « Points Passerelles » :**
    - *Le Point Passerelle est un dispositif qui accompagne des personnes en difficulté. C'est un lieu d'accueil et de médiation dans le cadre d'un savoir-faire bancaire et financier. Sa mission est de trouver et mettre en place des solutions sociales et économiques issues d'un diagnostic personnalisé.*
    - *En 2012 : 66 points passerelle, 120 conseillers.*
  - **Chez BNP Paribas Personal Finance** qui a engagé fin 2010 l'expérimentation d'un dispositif relationnel et opérationnel de détection et d'accompagnement de ses clients en difficultés :
    - *Ce dispositif a comme principe directeur l'anticipation des situations à risque et la réduction de leurs impacts.*
    - *L'enjeu de ce dispositif est d'apporter une solution concrète à un maximum de clients dont la situation de fragilité a été pressentie puis confirmée par un diagnostic.*
    - *Une équipe dédiée de 12 collaborateurs est en place dans un centre de relations clients à Marseille.*

## Contacts :

### **BNP Paribas Personal Finance :**

•**François Langlois**, directeur des relations institutionnelles

Mail. : [francois.langlois@bnpparibas-pf.com](mailto:francois.langlois@bnpparibas-pf.com)

Tél. : 01 46 39 14 39

•**Isabelle Guittard Losay**, direction des relations institutionnelles

Mail. : [isabelle.guittard-losay@bnpparibas-pf.com](mailto:isabelle.guittard-losay@bnpparibas-pf.com)

Tél. : 01 46 39 11 19

### **Crédit Agricole Consumer Finance :**

•**Marc Pomies**, responsable des relations institutionnelles

Mail. : [mpomies@ca-cf.fr](mailto:mpomies@ca-cf.fr)

Tél. : 01 60 76 53 29